



Légende

- Zones urbaines, dites zones U**
- la zone **UA** regroupant le centre-ancien. Cette zone possède diverses fonctions et comprend :
 - un secteur **UA₁** où le règlement du PPRI de la Sorne et du Savignard s'applique.
 - un secteur **UA₂** où le règlement du PPRI de la Sorne et du Savignard s'applique.
 - un secteur **UA₃** se trouvant en zone 2 du PPRN "Lons-le-Saunier, Courbouzon, Chille, Montmorot".
 - la zone **UB**, zone d'urbanisation récente à vocation principale d'habitat comprenant :
 - un secteur **UB₁** où le règlement du PPRI de la Sorne et du Savignard s'applique.
 - un secteur **UB₂** où le règlement du PPRI de la Sorne et du Savignard s'applique.
 - un secteur **UB₃** se trouvant en zone 2 du PPRN "Lons-le-Saunier, Courbouzon, Chille, Montmorot".
 - un secteur **UB₄** où l'accès et l'implantation des constructions sont réglementés spécifiquement.
 - un secteur **UB_{ANC}** où l'assainissement est non collectif.
 - la zone **UJ** correspondant aux espaces d'agrément accompagnant le bâti ancien.
 - la zone **UE**, zone qui accueille des équipements collectifs.
 - la zone **UY**, zone spécifique accueillant des activités industrielles, artisanales, tertiaires.
- Zones à urbaniser, dites zones AU**
- la zone **1AU**, couvrant des secteurs agricoles ou naturels de la commune, destinés à être urbanisés dans le cadre du PLU, à vocation dominante d'habitat. Cette zone comprend :
 - un secteur **1AUa** "Les Petits Beaux".
 - un secteur **1AUb** "Route de Messia".
 - un secteur **1AUc** "Route de Macornay".
- Zones agricoles, dites zones A**
- la zone **A** réservée à l'activité agricole. Elle comprend :
 - le secteur **Azh**, couvrant les zones humides de la zone agricole.
 - le secteur **Ap** concernant les zones où la surface des constructions et installations agricoles est limitée de manière à préserver les ouvertures paysagères.
 - le secteur **A₁** se trouvant en zone rouge du PPRI de la Sorne et du Savignard.
 - le secteur **A₂** se trouvant en zone bleue du PPRI de la Sorne et du Savignard.
 - le secteur **Azh₁** couvrant les zones humides de la zone agricole et se trouvant en zone rouge du PPRI de la Sorne et du Savignard.
 - le secteur **Azh₂** se trouvant en zone 2 du PPRN "Lons-le-Saunier, Courbouzon, Chille, Montmorot".
- Zones naturelles et forestières, dites zones N**
- la zone **N** couvrant les secteurs naturels et forestiers de la commune, à protéger en tant que tels. Elle comprend :
 - le secteur **Np** correspondant en partie à des espaces naturels d'intérêt écologique (pelouses).
 - le secteur **Ni** correspondant aux activités équestres du jumping situé majoritairement sur Lons-le-Saunier.
 - le secteur **N₂** se trouvant en zone 2 du PPRN "Lons-le-Saunier, Courbouzon, Chille, Montmorot".

--- Limite de zones

■ Emplacements réservés

■ Eléments repérés au titre de l'article L151-23 du CU :

- Ripisylves, haies, bosquets,
- Zones non constructibles repérées au titre de la réduction de l'impact sur les zones humides et contribuant au maintien des continuités écologiques,
- Espaces de zones humides.

■ Secteurs concernés par la réglementation des nuisances sonores

0 50 100 150 200 250 300 m

N°	Localité	Objet	Commune	SAU	SAU	SAU	SAU	SAU
				totale	agricole	urbaine	à urbaniser	naturelle et forestière
ER 1	Beaugard	Extension du cimetière	Beaugard	147	147	147	147	147
ER 2	Les Petits Beaux	Création d'une case	Beaugard	100	100	100	100	100
ER 3	Beaugard	Élargissement du chemin de la Chapelle	Beaugard	130	130	130	130	130
ER 4	Au Nord - Au Nord-Ouest - Courbe Cour - Courbe Saunier	Élargissement du chemin de la Chapelle	Beaugard	100	100	100	100	100
ER 5	Longueil	Élargissement du chemin de Longueil	Longueil	110	110	110	110	110
ER 6	Rue du Docteur - Route de Vill - de Sorne	Création d'un emplacement	Beaugard	100	100	100	100	100
ER 7	Place de l'Église	Agrandissement de la place de l'Église	Beaugard	100	100	100	100	100
ER 8	Rue de la Cascade	Élargissement de la rue de la Cascade	Beaugard	130	130	130	130	130
ER 9	La Fontaine	Élargissement du chemin de la Fontaine	Beaugard	110	110	110	110	110
ER 10	Beaugard	Création d'une case et élargissement du chemin de la Chapelle	Beaugard	130	130	130	130	130
ER 11	Les Beaux	Création d'un bassin de rétention	Beaugard	100	100	100	100	100
				Total	15 588	15 588	15 588	15 588

PLAN LOCAL d'URBANISME de COURBOUZON

4.1. Plan de zonage – zoom du village au 1.2000°

PRÉFECTURE DU JURA
REÇU LE
26 OCT. 2017
Loi du 2 Mars 1982

• Révision prescrite le 31/09/2012
• Dossier arrêté le 24/02/2017
• Mise à l'enquête publique du 22/06/2017 au 13/07/2017
• PLU approuvé le 24/10/2017
• Vu pour rester annexé à la DCM du

SOIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SCIENCES ENVIRONNEMENT
Bureau d'études d'ingénierie, conseil, services

20 rue François de Launay - BP 20460 - 39017 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 86 18 10 - 03 84 86 20 23
Email : contact@soiha.fr site Internet : www.soiha.fr